



AVIS

CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° MIC/DGC/DPCSMQ/DM/AMI/2022-02 du 02/03/2022

Agrément d'organismes pour la vérification première des chronotachygraphes

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance du public que la date limite de dépôt des dossiers de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à l'agrément d'organismes de droit public ou privé pour effectuer la **vérification première des chronotachygraphes**, initialement fixée au 31/05/2022 est reportée au **30/06/2022 à 16h30**.

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce

Signé : RYAD MEZZOUR